



**Réunion préparatoire demandée par le comité
intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer
un instrument international juridiquement contraignant sur
la pollution plastique, notamment dans le milieu marin**
Nairobi, 11 novembre 2023

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la réunion

1. La réunion préparatoire prévue par le comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, à sa deuxième session se tiendra à l'Office des Nations Unies à Nairobi le samedi 11 novembre 2023.
2. Le Président du Comité ouvrira la réunion à 10 heures pour souhaiter la bienvenue aux participant(e)s et présentera deux cofacilitateur(ice)s désigné(e)s pour animer la réunion préparatoire.

Point 2

Examen du rapport de synthèse des communications reçues concernant les éléments n'ayant pas été examinés à la deuxième session, tels que les principes et le champ d'application de l'instrument

3. Les États Membres seront saisis, pour examen, d'un document d'information intitulé « Synthesis report on the submissions received on elements not discussed at the second session, such as principles and scope of the instrument » (Rapport de synthèse des communications reçues concernant les éléments n'ayant pas été examinés à la deuxième session, tels que les principes et le champ d'application de l'instrument) (UNEP/PP/INC.3/INF/1), établi par le secrétariat comme suite à la demande formulée par le comité à sa deuxième session. Le document fournit une synthèse des communications rédigées par des membres du comité reçues avant la date limite du 15 septembre 2023. Il vient compléter l'avant-projet de l'instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, qui figure dans le document UNEP/PP/INC.3/4.

Point 3

Travaux intersessions

4. Les États Membres seront saisis des propositions des membres du comité sur tous domaines potentiels de travaux intersessions¹. Ils souhaiteront peut-être axer leur examen de ce point de l'ordre

¹ À sa deuxième session, le comité a prié le secrétariat d'inviter les observateurs à soumettre le 15 août 2023 au plus tard et les membres le 15 septembre 2023 au plus tard leurs communications sur la liste des domaines potentiels de travaux intersessions que les cofacilitateur(ice)s des deux groupes de contact avaient dressée à la même session (voir <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/42621/CG1.pdf> et

du jour sur les modalités et le calendrier à prévoir pour les travaux intersessions qui seront menés après la troisième session du comité.

Point 4

Résumé et étapes suivantes

5. Les cofacilitateur(trice)s transmettront au comité, à sa troisième session, un résumé des débats tenus au cours de la réunion.

Point 5

Clôture de la réunion

6. La réunion devrait se clore le samedi 11 novembre 2023 à 18 heures.
-

<https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/42622/CG2.pdf>), pour qu'il puisse en tenir compte dans les travaux de sa troisième session.